

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

AVIS DE CONVOCATION

A :	M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
	Mme Brigitte Villeneuve	M. Frédéric Asselin
	Mme Nathalie Bellavance	M. Clermont Lévesque
	Mme Marie-Claude Lamarche	M. André Fontaine
	M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
	M. Serge Gagnon	M. Claire Messier
	M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
	M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
	Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 26 MAI 2014 À 19 H**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (252-05-2014) ;
2. Adoption de l'ordre du jour (253-05-2014) ;
3. Adoption du règlement d'emprunt numéro 596 - travaux de construction d'un pont sur l'avenue Urbanova, la fondation de chaussée et de pavage sur l'avenue Urbanova aux approches du pont, travaux aux abords de route, travaux d'éclairage et l'installation de feux de circulation pour la traverse de la Trans-Terrebonne (254-05-2014) ;
4. Avis de motion – projet de règlement (#576) pour des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul, entre les rues Saint-Michel et Saint-Louis (255-05-2014) ;
5. Avis de motion – projet de règlement (#610) travaux d'interventions ponctuelles sur le réseau d'égout (256-05-2014);
6. Avis de motion – projet de règlement (#595) travaux d'aménagement du parc Philippe-Villeneuve – programmation des parcs 2014 (257-05-2014) ;
7. Adoption de soumission – services professionnels pour la préparation des règlements de concordance 97-33R de la MRC Les Moulins et des règlements d'urbanisme pour le secteur « Urbanova » (258-05-2014) ;
8. Période de questions ;
9. Levée de la séance (259-05-2014).

Donné à Terrebonne, ce 23^e jour du mois de mai 2014.

Le greffier

Denis Bouffard, avocat

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MAI 2014**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 26 mai 2014 à 19h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marie-Josée Beaupré
Nathalie Bellavance	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Claire Messier
Michel Morin	Stéphane Berthe
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Marie-Claude Lamarche, Messieurs les conseillers Marc Campagna, Frédéric Asselin et Sylvain Tousignant et le directeur général, Monsieur Luc Papillon.

RÉSOLUTION NO : 252-05-2014

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 253-05-2014

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : André Fontaine

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 254-05-2014

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE le règlement décrétant des travaux de construction d'un pont sur l'avenue Urbanova, la fondation de chaussée et de pavage sur l'avenue Urbanova aux approches du pont, travaux aux abords de route, travaux d'éclairage et l'installation de feux de circulation pour la traverse de la Trans-Terrebonne et prévoyant un emprunt n'excédant pas 4 249 000\$, soit adopté sous le numéro 596.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 255-05-2014

Le conseiller André Fontaine donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 576) décrétant des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul, entre les rues Saint-Michel et Saint-Louis, soit la démolition des infrastructures existantes et les travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, la reconstruction de la chaussée, trottoir, pavé-unis, bordures, éclairage routier, engazonnement, signalisation ainsi que l'aménagement paysager d'une placette et prévoyant un emprunt pour ce faire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 256-05-2014

Le conseiller Clermont Lévesque donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 610) décrétant des travaux de réfection sur le réseau d'égouts (remplacement et/ou gainage) sur diverses rues et prévoyant un emprunt pour ce faire.

RÉSOLUTION NO : 257-05-2014

La conseillère Nathalie Bellavance donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 595) décrétant l'aménagement du parc Philippe-Villeneuve, soit l'ajout de 145 places de stationnement, l'implantation d'un terrain de soccer à surface synthétique, d'un terrain de soccer à surface naturelle, le déplacement et la remise à niveau d'un terrain de balle, l'ajout d'une aire de jeux pour enfants et d'un terrain de volley-ball et prévoyant un emprunt n'excédant pas 4 885 800\$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 258-05-2014

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels en vue de la confection de plans et de règlements de concordance au schéma d'aménagement (SA14-1007) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 9 avril 2014 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 6 mai 2014 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
AECOM	16,65	102 656,16\$ t.t.c.
DAA Stratégies	4,10	410 855,60\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 102 212,78\$ (t.t.c.) en date du 6 mai 2014 ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 20 mai 2014 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme AECOM;

ATTENDU la recommandation CE-2014-678-REC du comité exécutif du 21 mai 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **AECOM** pour les services professionnels en vue de la confection de plans et de règlements de concordance au schéma d'aménagement, pour un montant de 88 900\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0247 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 259-05-2014

PROPOSÉ PAR : Claire Messier

APPUYÉ PAR : Michel Morin

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
